

Le mouvement mutualiste isérois doit renouer avec ses valeurs et mettre fin au scandale de la « vente » de la Mut'

Cher(es) dirigeant(es),

Vos Mutuelles sont membres de la MUTUALITE FRANCAISE ISERE - Services et Soins d'Accompagnement Mutualistes (MFI-SSAM). A ce titre, vos mutuelles participaient jusqu'au mois d'octobre 2020, directement ou indirectement par des délégués, au **Conseil d'Administration de l'UMG-GHM de Grenoble**. Vos Mutuelles participent toujours, directement ou via la MFI-SSAM, à la **gestion de la SCIMI**, la Société Civile Immobilière de la Mutualité de l'Isère, propriétaire des murs du GHM. Vos responsabilités, y compris personnelles, sont donc engagées dans toutes les décisions prises depuis plus d'une année concernant le GHM et le seront dans celles à venir, notamment la vente des murs.

Une « vente » au prétexte de l'urgence

Depuis février 2019, au prétexte d'un déficit qualifié de structurel et d'emprunts - 22 M€ - pour différents travaux et mises aux normes, présentés à tort comme abyssaux (1), Patrick BROTHIER, président d'ADREA, a exercé une pression continue sur le Conseil d'Administration de l'UMG-GHM pour que l'établissement et ses murs soient vendus au plus vite.

En février 2020, plusieurs candidatures pour la reprise du GHM (dont celle de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif portées par des salariés du GHM et des usagers qui bénéficiaient de l'appui des collectivités locales) ont été purement et simplement écartées.

En juillet 2020, après un simulacre d'étude comparative entre les 3 candidatures restantes, le repreneur qui mettait « le plus gros chèque sur la table » a été sélectionné : **DOCTEGESTIO**, un groupe privé à but lucratif qui affirmait reprendre la dette du GHM (en réalité, elle sera tout simplement remboursée au fil des années par la seule activité du GHM, et non par Doctegestio), s'engageait aussi à verser **9 M€** dans un fonds de dotation au seul bénéficiaire d'AESIO-ADREA et de la MFI et faisait acheter les murs par ICADE Santé au prix astronomique de **50 M€**.

Le GHM ne touchera pas un seul € de la « vente » !

Aucune de ces sommes ne sera versée au GHM : le fonds de dotation sera géré exclusivement par AESIO-ADREA et MFI. Doctegestio n'investissant pas un seul € dans le GHM, ce sera l'activité du GHM qui remboursera le prêt que Doctegestio a dû souscrire pour payer ces 9 M€. Quant à la vente des murs, elle ne remplira que les caisses de la Société Civile Immobilière des Mutuelles de l'Isère (SCIMI), donc celles d'AESIO-ADREA, de la MFI et de 5 autres mutuelles, et en aucun cas celles du GHM, celui-ci n'ayant aucune part dans la SCIMI.

Le GHM devra verser 1,5 M€/an à DOCTEGESTIO !

Ainsi le 6 juillet 2020, les 6 délégués d'AESIO-ADREA au Conseil d'administration du GHM qui ont choisi DOCTEGESTIO (les 3 délégués de la MFI-SSAM ont voté contre malgré la consigne qu'ils avaient reçue) ont délibérément privilégié les intérêts exclusifs d'AESIO-ADREA contre ceux du GHM. Dès le 9 octobre, Bernard BENSARD, président du GHM, a signé avec Bernard BENSARD, président du groupe DOCTEGESTIO (sic!), une convention qui contraint le GHM à payer à DOCTEGESTIO des « frais de siège » d'**1,5 M€/an (1 % du chiffre d'affaires)** pour des services qu'il a déjà ! Ainsi, AESIO-ADREA et MFI non seulement abandonnent le GHM sans lui verser un seul € mais en plus accentuent ses problèmes financiers initiaux, en partant « les mains pleines » !

Des statuts bricolés à la dernière minute pour permettre la main-mise de Doctegestio sur le GHM

Pour arriver à transférer la direction du GHM, AESIO-ADREA et MFI-SSAM ont organisé le 9 octobre dernier 2 assemblées générales au cours desquelles elles ont modifié les statuts du GHM pour retirer toute référence à la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF), actant ainsi la spoliation des mutualistes grenoblois. Sans ces modifications, les 2 pseudo-mutuelles (les Mutuelles de France du Var et Doctocare) totalement contrôlées par DOCTEGESTIO et son président M. BENSARD, ne pouvaient pas « jouer le jeu de la substitution » et entrer au CA du GHM, sous la coupe de M. BENSARD.

Ce qui a été acté ce 9 octobre est totalement contraire aux statuts originels de l'UMG-GHM, au code de la Mutualité... On ne compte plus les irrégularités qui vont alimenter l'action judiciaire qui sera engagée à très court terme pour demander l'annulation de toutes les décisions des AG du 9 octobre 2020.

Qu'en est-il du volet immobilier, la « vente » ?

Tout d'abord vous devez prendre conscience que les mutuelles qui « vendent » aujourd'hui la Mut' n'ont quasiment pas payé les murs du GHM pour en devenir propriétaires.

ADREA, MFI,... n'ont quasiment pas payé les murs du GHM

En effet, les mutuelles qui avaient bâti en 1957, avec les fonds des mutualistes de l'époque, la Clinique des Eaux-Clares (UDSMI, CCMHA, SMI, MGEN) ont créé, en 1958, la Société Civile Immobilière de la Mutualité de l'Isère (SCIMI) pour dissocier activité santé et gestion immobilière. L'apport initial en capital était pour l'essentiel constitué du bâtiment des Eaux-Clares d'une valeur de 236 430 FF (= 35 846 €). Jusqu'en 1988, les sociétaires n'ont apporté sous diverse formes (numéraire, apport en nature) que 5,59 MFF de capital supplémentaire. Ce qui fait au total un apport de moins d'**1 M€ (5,83 MFF = 890 000 €)** pour un ensemble de bâtiments que les Mutuelles de la SCIMI prétendent aujourd'hui vendre à **50 M€, soit 50 fois plus !**

Seuls les loyers du GHM ont payé le remboursement de tous les prêts

Pour permettre au GHM de s'agrandir et construire la Clinique d'Alembert (2006) puis l'Institut Daniel Hollard (2008), la SCIMI a servi de support technique pour financer tous ces travaux. La SCIMI n'ayant pas d'autres ressources, elle s'est ensuite remboursée exclusivement avec les loyers payés par le GHM (actuellement 3 M€/an).

Ainsi, sans les loyers du GHM et son activité, jamais la SCIMI n'aurait pu rembourser les prêts qu'elle avait souscrit. Ajoutons que sans l'apport initial au capital de la SCI du bâtiment de la clinique des Eaux-Clares payé par les mutualistes de l'époque, la SCIMI n'aurait jamais existé.

L'argent de la vente des murs ou mieux la propriété des murs doit revenir au GHM dont les loyers seuls ont permis la constitution du capital de la SCIMI et non enrichir les mutuelles propriétaires qui en 62 ans n'ont investi que **0,9 M€** dans la SCI.

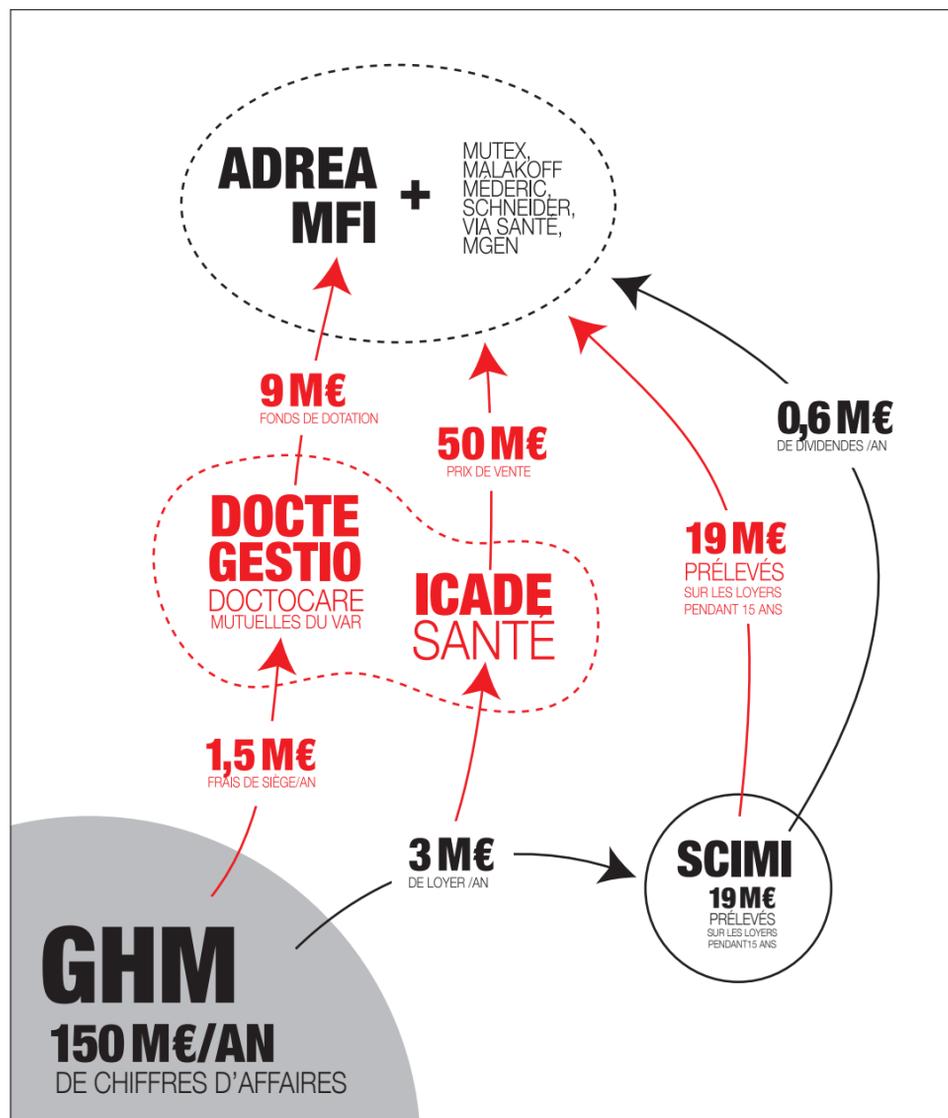
Plus de 19 M€ prélevés sur les loyers du GHM actuellement stockés dans la SCIMI

Depuis 15 ans, la SCIMI tout en remboursant les prêts en cours (env. 250 000 €/an) dégage sur les loyers du GHM, chaque année :

- environ 600 000 €/an de dividendes versés aux mutuelles sociétaires, soit **9 M€** sur 15 ans. Le GHM a donc déjà largement rémunéré pour leur fonction "support de prêts" les mutuelles créatrices de la SCIMI.
 - **1,2 M€ de bénéfice net/an** en moyenne, soit un total à ce jour de **19 M€ cumulés**.
- Ces 19 M€ doivent revenir au GHM et non enrichir les mutuelles de la SCIMI qui ont mis moins de 1 M€ en fonds propres depuis la création de la SCIMI.

Aujourd'hui, nous sommes à un tournant...

Le prix très surévalué à **50 M€** des murs fixé entre la SCIMI à ICADE-Santé, l'associé de DOCTEGESTIO, les augmentations de loyers qu'il contient, les travaux de mise en conformité à venir qui demeurent à la charge directe du GHM,... ont conduit la Métropole pour préserver l'équilibre économique du GHM à préempter la vente pour un montant **37 M€**. La procédure engagée empêche AESIO-ADREA, la MFI-SSAM et les autres mutuelles membres de la SCIMI, de se partager le prix de la vente et de faire main basse sur les **19 M€ prélevés** depuis plus de 15 ans sur les loyers. Enfin, la préemption empêche aussi DOCTEGESTIO de toucher sa commission d'agent immobilier auprès d'ICADE. Car DOCTEGESTIO est toujours une société déclarée « agences immobilières - code APE 6831Z » et non une société qui exerce dans le secteur de la santé.



Les échanges monétaires avant la vente (en noir) et tels que prévus par la « vente » (en rouge).

Nous, usagers du GHM et habitants de cette région,

nous nous adressons donc à vous, Mutuelles en Isère, responsables de ce dossier du GHM. Est-ce la loi du plus fort - celle d'AESIO-ADREA qui s'enorgueillit du nombre de ses sociétaires - qui doit continuer à s'exercer ? Est-ce la loi de celui qui espère le plus gros chèque - AESIO-ADREA - qui doit vous soumettre ?

Où est votre engagement mutualiste : être démocratique et donc transparent sur les activités et les décisions et d'en rendre compte à vos sociétaires ? Où est votre engagement mutualiste : avoir une gestion « non-lucrative » et non l'espoir d'un gros chèque totalement indu au détriment du GHM, une des plus belles réalisations des mutuelles en France ? Où est votre engagement mutualiste pour l'intérêt général et particulièrement pour le développement du projet de santé, avec et autour du GHM ? Où est votre engagement mutualiste de solidarité ? Faut-il vous rappeler que vos Mutuelles sont les héritières d'une innovation totalement inédite en France et en Europe : la « Société de bienfaisance et d'entraide des gantiers » qui a vu le jour à Grenoble en 1803, avec l'appui de la Mairie de Grenoble ?

Nous vous appelons, Présidentes et Présidents, membres des conseils d'administration, délégués ou responsables, à réagir et à retrouver vos valeurs mutualistes en mettant fin par tous les moyens à cette vente. Vos sociétaires comme la population de la région de Grenoble, très attachés aux valeurs et aux réalisations des Mutuelles et à l'Economie Sociale et Solidaire, ne comprendraient pas votre laisser-faire ou vos décisions qui affaiblissent le GHM, à la merci aujourd'hui d'intérêts privés lucratifs. Nous vous remercions de votre attention et nous sommes disponibles pour échanger avec vous sur ces informations.

Un autre avenir est possible pour un GHM isérois, non lucratif, solidaire. Il ne tient qu'à vous que nous le bâtissons ensemble...

Union de Quartier Berriat-St-Bruno-Europole (Hervé DERRIENNIC - 06.76.83.13.93)
Collectif des usagers des Cliniques Mutualistes (Jean-Philippe MOUTARDE)
Les Amis des Cliniques Mutualistes de Grenoble (Jérôme ALEXANDRE - 06.73.52.01.78)
<https://www.toucheapasamut.fr> - uniondequartierberriat@gmail.com

1) Ces emprunts dont la durée de remboursement s'étalera sur plus de 10 ans ne représentent que 15% du chiffre d'affaires annuel du GHM : rien d'anormal pour un établissement de cette taille. C'est un peu comme si on disait qu'un particulier souscrivant un emprunt pour son logement d'environ 15% de ses revenus annuels prenait un risque inconsidéré. Mais ne dit-on pas toujours quand on veut se débarrasser de son chien qu'il a la rage... ou qu'il est en déficit excessif !